



L'ère du CSE met fin aux CE, DP et CHSCT. Quelques explications

La loi Macron de 2017 impose la fin des instances représentatives du personnel : CE (Comité d'entreprise), DP (Délégués du Personnel) et CHSCT (Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail).

Elles doivent obligatoirement être remplacées par le CSE (Comité Social et Economique) instance UNIQUE avant le 01/01/2020,.

Ce qui ne change pas	Ce qui change
- Le CSE est présidé par l'employeur ou son représentant - Les élus sont majeurs, présents dans l'entreprise depuis plus d'un an et n'ont aucun lien de parenté avec l'employeur - La durée du mandat est de 4 ans (sauf accord particulier) - Les élus sont consultés sur : . la situation financière et économique . les orientations stratégiques . l'emploi et les conditions de travail . la politique sociale - Les élus sont formés à la charge de l'entreprise	- Les élus ne pourront briguer que 3 mandats successifs (soit 12 ans d'éligibilité) - Le CHSCT disparaît : il est remplacé une commission santé sécurité et conditions de travail - Les DP disparaissent : ils sont aussi fondus dans le CSE - Le budget de fonctionnement du CSE passe de 0,2 % à 0,22 % de la masse salariale mais comme le calcul est différent, c'est une fausse augmentation - Si recours à expert, le CSE devra prendre en charge 20 % du montant de l'expertise - Vase communicant entre reliquat du 0,2 % (budget de fonctionnement) et celui des activités sociales et culturelles (0,75%) - Les suppléants n'assistent plus aux réunions



Ce vers quoi la direction de Clemessy semble vouloir s'orienter	Ce que l'UNSA souhaite
- Découpage des périmètres sociaux : *Création d'un CSE nucléaire • 450 salariés qui ne sont plus rattachés à l'établissement de Mulhouse • La fin de l'agence du Cotentin • Des salariés qui ne seront plus rattachés à l'établissement de Lyon ni à celui du Mans *Regroupement de Rouen et Le Mans. • AS (la mécanique aujourd'hui basée à Rouen et surtout aux Ulis) serait rattaché à l'établissement de Mulhouse. AS fait déjà partie économiquement de l'entité AST de Mulhouse mais aujourd'hui socialement rattaché à Rouen • Rouen et le Mans feront un seul même CSE • Orléans - Chatellerault (aujourd'hui rattaché socialement au Mans), deviendrait un CSE indépendant. *La question se pose encore de séparer Colmar et Epinal qui aujourd'hui partagent le même CE - Pas de représentants de proximité - Pas de suppléants qui assistent aux réunions du CSE	NEGOCIER, bien sûr ! - Sommes- nous d'accord avec le redécoupage social ? Qu'est-ce que cela peut générer pour les salariés ? - Si la disparition du CHSCT est une hérésie, il faut absolument qu'il y ait une commission de santé sécurité conditions de travail dans chaque CSE. Voir quelles seront ses prérogatives. Sans cela les remontées du terrains sur les problèmes du quotidien se feront beaucoup plus difficilement. - Si tous les suppléants ne peuvent pas assister aux réunions, il en faut a minima une partie pour pouvoir remplacer un titulaire au pied-levé. Tous devront avoir des heures de délégation pour se tenir informés Les titulaires doivent avoir plus de moyens, plus d'heures de délégation - Se battre pour avoir des représentants de proximité

Pour Clemessy , les élections des différentes entités s'étaient jusque-là sur presque 2 ans, il est prévu de tout regrouper sur 4 mois voire moins.

L'objectif est d'organiser les élections au 1er semestre 2019

La présentation du projet d'accord de la direction a eu lieu le 14 novembre.



La prochaine négociation aura lieu avant la fin de l'année 2018. Pour négocier, nous avons besoin de vos retours, de vos idées. A plusieurs on réfléchit mieux que seul. Soyons forts, soyons ensemble pour accompagner les changements.

L'UNSA-CLEMESSY négocie avec la direction pour que ce changement se passe au mieux dans l'intérêt des salariés. La diminution des moyens des représentants du personnel ne doit pas aller de concert avec la diminution de la prise en compte du point de vue des salariés.

UNSA Clemessy
unsa.clemessy@gmail.com